

COMMUNE DE POISSON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

Présents : BONNOT Michelle, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, BERNARD Didier, PLURIEL Dominique, MELINE Nicole, CHATILLON Yves, BOULOGNE Christophe, LORTON Corinne, AUDUC Jean-Marc, FARIZY Isabelle, MERLE Bernard, FORET Xavier.

Excusé(s) : GUYOT de CAILA Mathieu donne pouvoir à BONNOT Michelle, LABARGE-AUPECLE Mathilde donne pouvoir à FORET Xavier.

Absent(s) : Néant.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le CM accueille Mme Axelle CARNEIRO, stagiaire pendant sept semaines au secrétariat.

Secrétaire de séance : BRIVET Isabelle

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion du 17/12/2020.

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Acquisition du terrain cadastré AC 18 pour une superficie de 7 856m²

Vu le projet de l'acte d'échange entre M et Mme DUCROUX Edgard et la commune en date du 18 décembre 2020,

M et Mme DUCROUX cèdent à la commune de POISSON la parcelle cadastrée AC n° 18 pour une contenance totale de 7 856 m² pour une valeur de 32 000€.

Mme le Maire demande au conseil de donner l'autorisation d'acquérir ce terrain, de prévoir le montant de la transaction au budget principal et de lui donner délégation pour toute signature des pièces liées au dossier.

(Info : Attention, il faut toujours prévoir 10% de voirie pour un terrain de 1 hectare)

Acquisition du terrain cadastré AB 155 pour une superficie de 8 898m²

Vu le projet de l'acte d'échange entre l'indivision DUCROUX, représentée par M DUCROUX Jean-François et la commune en date du 23 décembre 2020,

La famille DUCROUX cède à la commune de POISSON la parcelle cadastrée AB n°155 pour une contenance totale de 8 898 m² pour une valeur de 35 000€.

Mme le Maire demande au conseil de donner l'autorisation d'acquérir ce terrain, de prévoir le montant de la transaction au budget principal et de lui donner délégation pour toute signature des pièces liées au dossier.

(Info : Attention, il faut toujours prévoir 10% de voirie pour un terrain de 1 hectare)

Subvention annuelle à l'association restaurant scolaire

Mme le Maire informe le conseil que l'association restaurant scolaire de POISSON a différents besoins dont le remplacement de mobilier afin de mieux respecter le protocole sanitaire et continuer à donner aux enfants un service de qualité.

Mme le Maire propose aux élus le versement d'une subvention annuelle de 1 500.00€.

Mme le Maire propose aussi aux élus le versement d'une aide exceptionnelle pour l'année 2021 de 500.00€ pour la réparation du lave-vaisselle.

Signature d'une convention-cadre avec le CDGFPT 71 pour la gestion des missions facultatives

Mme le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploipublic.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

La commune de Poisson rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la commune de Poisson. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour l'année en cours.
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention-cadre et les actes subséquents.

(Convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Bâtiments : Gérard Bodet explique que l'entreprise GF services est intervenue à la chaufferie bois.

Il informe le conseil de la réception de plusieurs devis qui seront étudiés en commission.

Commission Environnement : prochaine réunion le jeudi 21 janvier 2021 à 20 h 30 à la mairie.

Commission Voirie : Didier BERNARD informe que le devis élagage est validé et que les travaux sont prévus mi-février.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Le Maire informe le CM :

Réunion le 28 janvier 2021 à 14 heures à la salle communale pour l'adressage communal.

Réunion d'information avec MME CORNELOUP, députée, le 29 janvier 2021 à 20 heures à la salle communale.

TERRAIN SAMBARDIER

Suite à un échange avec le notaire de la famille Sambardier, il est demandé à la commune de faire une proposition pour les 5 lots.

La prochaine réunion est prévue le 11 février 2021 à 20h30 à la salle communale.

Fait à Poisson, le 14/01/2021

La séance est levée à 23h15

Mme Le Maire,
Michelle BONNOT

